

Montréal, le 5 novembre 2010

**Par courriel**

SÉ-AQLPA  
Me Dominique Neuman  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal (Québec) H3G 1L7

GRAME  
Me Geneviève Paquet  
327, boul. Curé-Labelle, suite 104  
Fabreville (Québec) H7P 2P2

**Objet :                    Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité  
pour l'année tarifaire 2011-2012  
Dossier de la Régie : R-3740-2010**

---

Chère consoeur,  
Cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no. 1 que la Régie adresse à SÉ-AQLPA et GRAME relativement au dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2010-108, les réponses à cette demande de renseignements devront nous parvenir **d'ici 12h, le 15 novembre 2010**.

Veillez agréer, chère consoeur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/as  
P.j.

c.c.    Tous les participants.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) :  
DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ  
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2011-2012**

---

**SOUTIEN À L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DE PROJETS  
DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE (DUD)**

**1. Référence :** Pièce C-11-5, SE/AQLPA-GRAME-3, document 1 révisé, page 38.

**Préambule :**

S.É.-AQLPA-GRAME mentionne à la référence :

*« Par ailleurs, SÉ-AQLPA et le GRAME s'étonnent également que le Distributeur ne rende pas admissible aux municipalités le programme de chauffe communautaire.*

[...]

*À l'exemple des pays scandinaves qui sont souvent source d'inspiration, les projets de chauffe communautaire municipaux commencent à émerger au Québec. C'est le cas par exemple d'Amqui, qui désire utiliser ce système pour chauffer des bâtiments municipaux, en plus de la polyvalente. Or, dans ce cas précis, ce sont les tarifs du Distributeur qui ont entre autres retardé le projet. Ce dernier gagnerait donc à travailler avec les municipalités pour trouver des solutions. Dans le cas d'Amqui, le projet serait réalisé par une coopérative forestière, un modèle d'affaires particulièrement bien adapté à la réalité québécoise. »*

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez préciser si, à votre connaissance, le projet susmentionné d'Amqui pourrait, dans sa forme actuelle, toujours être considéré comme un projet de chauffe communautaire (chauffage de plusieurs bâtiments) et le stade de développement actuellement atteint par le projet.
- 1.2 Veuillez préciser si, à votre connaissance, d'autres projets de chauffe communautaire municipaux susceptibles de générer des gains d'efficacité énergétiques pour le Distributeur sont actuellement en développement au Québec. Dans l'affirmative, veuillez donner une courte description de ces projets.